

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER
du 29 mars 2022
(visioconférence)**

Le Conseil académique de l'Université des Antilles, dans sa séance du 29 mars 2022, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,

Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Recrutement d'enseignants non titulaires – Maîtres de conférences contractuels

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil académique de procéder au vote.

Il est demandé au Conseil académique de se prononcer sur les demandes de recrutement des maîtres de conférences contractuels.

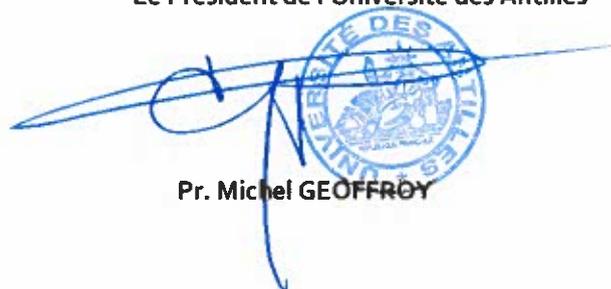
Résultat du vote	Membres en exercice	62
	Nombre de membres présents ou représentés	49
	Abstention	2
	Contre	0
	Pour	47

Avis : FAVORABLE

Les demandes de recrutement des maîtres de conférences contractuels, conformément au tableau joint en annexe, sont approuvées à la majorité des membres présents et représentés du Conseil académique.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 29 mars 2022

Le Président de l'Université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY

RECRUTEMENT MCF CONTRACTUELS 2022

prise de fonction 01/09/2022

N°	Composante	Corps	N° Poste	Vacant (V) ou Suceptible Vacant (SV)	CNU	intitulé disciplines	Avis conseil d'UFR
1	FDE	PR	0207	V	5	économie	EN ATTENTE
2	FDE	MCF	0356	V	5	économie	EN ATTENTE
3	FDE	MCF	0105	V	2	droit public	EN ATTENTE
4	LSH	MCF	0014	V	21	Histoire, civilisation archéologie et art des mondes anciens et médiévaux	FAVORABLE
5	IUT 971	MCF	0399	V	6	Sciences de gestion	FAVORABLE